

Comité du programme et budget

Trente-septième session
Genève, 10 – 14 juin 2024

VALIDATION DU RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI EN 2022-2023 PAR LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI)

Document établi par le Secrétariat

1. Le Rapport de validation du Rapport sur la performance de l'OMPI a été établi par la Division de la supervision interne (DSI) en vue de contribuer à assurer la fiabilité et l'authenticité du Rapport sur la performance de l'OMPI en 2022-2023 (document WO/PBC/37/7). Il contient les principaux résultats, conclusions et recommandations de la Division découlant de l'exercice de validation.

2. Le paragraphe de décision ci-après est proposé.

3. *Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note du "Rapport de validation du Rapport sur la performance de l'OMPI en 2022-2023 établi par la Division de la supervision interne (DSI)" (document WO/PBC/37/8).*

[Le rapport de validation établi par la DSI suit]

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABREVIATIONS	3
LISTE DES SECTEURS DE L'OMPI TELS QUE DEFINIS DANS LE RAPPORT SUR LA PERFORMANCE EN 2022-2023	4
RESUME	5
1. INTRODUCTION	7
2. OBJECTIFS DE VALIDATION DU RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI.....	7
3. PORTEE ET METHODOLOGIE DE LA VALIDATION DU RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI	7
4. OBSERVATIONS RELATIVES A LA VALIDATION DU RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI	8
5. CONCLUSIONS DE LA VALIDATION DU RAPPORT SUR LA PERFORMANCE.....	10
6. SUIVI DE L'ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS FORMULEES DANS LES RAPPORTS DE VALIDATION ANTERIEURS	10
ANNEXES	11
ANNEXES	
ANNEXE I. COMPARAISON DES CRITERES DE VALIDATION ET DES CLASSEMENTS : RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI EN 2020-2021 VS RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI EN 2022-2023	
ANNEXE II. CADRE DE VALIDATION ET CLASSEMENTS	

LISTE DES ABRÉVIATIONS

DSI	Division de la supervision interne
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
PBC	Comité du programme et budget
PSMT	Plan stratégique à moyen terme
RE	Résultat escompté
TLS	Code de couleurs

LISTE DES SECTEURS DE L'OMPI TELS QUE DÉFINIS DANS LE RAPPORT SUR LA PERFORMANCE EN 2022-2023

AFM	Administration, finances et gestion
BD	Marques et dessins et modèles
CCI	Droit d'auteur et industries de la création
GCP	Enjeux et partenariats mondiaux
IE	Écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation
IP	Infrastructure et plateformes
PT	Brevets et technologie
RND	Développement régional et national

RÉSUMÉ

1. L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) évalue chaque année la performance de ses secteurs sur la base d'une grille de résultats approuvée. Le présent rapport de la Division de la supervision interne (DSI) constitue une validation indépendante du Rapport sur la performance de l'OMPI pour l'exercice biennal 2022-2023, conformément au programme de supervision de la DSI pour 2024¹. Il s'agit du huitième exercice de validation entrepris par la DSI depuis 2008. Les objectifs de cette validation étaient les suivants :

- a) vérifier de manière indépendante la fiabilité et l'authenticité des informations relatives à l'exécution figurant dans le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2022-2023; et
- b) assurer le suivi de l'état de mise en œuvre des recommandations des précédents rapports de validation au moyen de preuves documentaires et autres à des fins de confirmation.

2. À la suite de l'adoption du nouveau Plan stratégique à moyen terme (PSMT) pour 2022-2026 de l'OMPI² et de la réduction du nombre d'indicateurs d'exécution et des données relatives à l'exécution³, la DSI a modifié la méthodologie de validation⁴ du Rapport sur la performance de l'OMPI afin d'inclure un échantillon plus important (50%) d'indicateurs d'exécution et de données relatives à l'exécution du programme, ce qui permet une meilleure couverture des indicateurs et des données en sélectionnant de manière aléatoire la moitié (38) des 76 indicateurs et en traitant les autres dans le cadre de l'exercice biennal suivant. Cette approche permet d'examiner tous les indicateurs une fois tous les deux exercices biennaux, ce qui renforcera encore le niveau d'assurance fourni aux États membres.

3. La nouvelle méthodologie comporte également des critères de validation améliorés : pertinence, fiabilité et exactitude, accessibilité et clarté, cohérence et comparabilité, collaboration et partage des connaissances transversaux. Les nouveaux critères sont comparables à ceux du rapport sur la performance de l'OMPI en 2020-2021⁵, mais comportent de nouvelles dimensions afin de mieux concorder avec le nouveau PSMT. Ils couvrent, par exemple, l'apprentissage institutionnel et son utilisation dans les aspects liés aux processus, notamment des éléments comportementaux tels que la collaboration transversale.

4. La DSI a constaté une amélioration générale de la qualité des données relatives à l'exécution. L'évaluation globale des 38 données relatives à l'exécution (100%) indique que celles-ci "Répondent suffisamment aux critères", ce qui représente une augmentation au regard des 94% indiqués dans le rapport sur la performance de l'OMPI en 2020-2021. Tout comme lors du précédent exercice de validation du rapport sur la performance de l'OMPI, l'exactitude des auto-évaluations au regard du code de couleurs (TLS)⁶ était de 100%.

¹ <https://intranet.wipo.int/export/sites/intranet/homepages/iod/en/documents/2024-oversight-workplan.pdf>

² https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=541373

³ Le programme de travail et budget de l'Organisation pour l'exercice biennal 2022-2023 a été restructuré pour passer d'une structure fondée sur les programmes à une structure par secteur plus stratégique, avec une série de résultats escomptés et d'indicateurs d'exécution nettement réduits. Le nombre de résultats escomptés et d'indicateurs d'exécution a respectivement diminué, passant de 38 à 16, et de 288 à 76, au cours de l'exercice biennal 2022-2023.

⁴ Méthodologie de validation révisée du Rapport sur la performance de l'OMPI, 15 juillet 2022, DSI Référence : EVAL 2021-06.

⁵ https://www.wipo.int/edocs/mdocs/govbody/fr/wo_pbc_34/wo_pbc_34_8.pdf

⁶ Un système d'auto-évaluation utilisé pour évaluer la réalisation de l'objectif fixé pour chaque indicateur d'exécution (pleinement atteint, partiellement atteint, non atteint, non évaluable et abandonné).

5. La validation a mis en évidence un cas où aucune donnée n'était disponible en raison d'un manque de cohérence dans les questionnaires pour évaluer le degré de satisfaction des participants aux programmes de formation et de développement des compétences de l'OMPI en Afrique en 2023⁷. Le problème a servi d'enseignement et des mesures d'atténuation ont été prises afin que ces données soient disponibles en 2024.

6. Une recommandation en suspens figurant dans le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2020-2021 sur l'indicateur d'exécution relatif aux délais de recrutement n'est plus applicable. L'analyse subséquente a révélé une faible incidence des changements méthodologiques recommandés; en outre, l'indicateur d'exécution concerné a été supprimé dans le programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2022-2023.

⁷ Indicateur d'exécution : degré de satisfaction des participants aux programmes de formation et de développement des compétences de l'OMPI.

1. INTRODUCTION

7. Chaque année, les secteurs de l'OMPI procèdent à une auto-évaluation de leurs résultats au regard des objectifs fixés dans le cadre du programme de travail et budget⁸, qui constitue le cadre permettant de mesurer leurs résultats au sein de l'Organisation. Les secteurs de l'OMPI rendent compte de la réalisation des indicateurs d'exécution à la Division de l'exécution des programmes et du budget qui vérifie et synthétise ces informations afin de produire le Rapport sur la performance de l'OMPI.

8. Le Secrétariat présente le Rapport sur la performance de l'OMPI aux États membres par l'intermédiaire du Comité du programme et budget (PBC).

9. Une fois tous les deux ans, la DSI valide un échantillon d'indicateurs d'exécution et de données relatives à l'exécution correspondantes qui sont inclus dans le rapport sur la performance de l'OMPI de fin d'exercice biennal décrivant les résultats de l'Organisation pour ledit exercice. En outre, la DSI vérifie l'exactitude des auto-évaluations effectuées par les secteurs au regard du code de couleurs (TLS). Il s'agit de la huitième validation indépendante du rapport sur la performance de l'OMPI réalisée par la DSI.

2. OBJECTIFS DE VALIDATION DU RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI

10. Les objectifs de cet exercice de validation étaient les suivants :

- a) vérifier de manière indépendante la fiabilité et l'authenticité des informations contenues dans le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2022-2023; et
- b) assurer le suivi de l'état de mise en œuvre des recommandations du rapport antérieur de validation du rapport sur l'exécution du programme au moyen de preuves documentaires et autres à des fins de confirmation.

3. PORTÉE ET MÉTHODOLOGIE DE LA VALIDATION DU RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI

11. La validation indépendante du rapport sur la performance de l'OMPI couvrait l'exercice biennal 2022-2023.

12. À la suite de l'adoption du nouveau Plan stratégique à moyen terme (PSMT) pour 2022-2026 de l'OMPI⁹ et de la réduction du nombre d'indicateurs d'exécution et des données relatives à l'exécution¹⁰, la DSI a révisé sa méthodologie de validation du rapport sur la performance de l'OMPI¹¹ qui comprend un échantillon plus important (50%) d'indicateurs d'exécution et de données relatives à l'exécution du programme, ce qui permet une meilleure couverture des indicateurs et des données en sélectionnant de manière aléatoire la moitié (38) des 76 indicateurs et en traitant les autres dans le cadre de l'exercice biennal suivant. Cette approche permet d'examiner tous les indicateurs une fois tous les deux exercices biennaux, ce qui renforcera encore le niveau d'assurance fourni aux États membres.

⁸ https://www.wipo.int/edocs/pubdocs/fr/wipo_pub_360_pb22_23.pdf

⁹ https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=541373

¹⁰ Le programme de travail et budget de l'Organisation pour l'exercice biennal 2022-2023 a été restructuré pour passer d'une structure fondée sur les programmes à une structure par secteur plus stratégique, avec une série de résultats escomptés et d'indicateurs d'exécution nettement réduits. Le nombre de résultats escomptés et d'indicateurs d'exécution a respectivement diminué, passant de 38 à 16, et de 288 à 76, au cours de l'exercice biennal 2022-2023.

¹¹ Méthodologie de validation révisée du rapport sur la performance de l'OMPI, 15 juillet 2022, DSI Référence : EVAL 2021-06.

13. La nouvelle méthodologie comporte également des critères de validation améliorés : pertinence, fiabilité et exactitude, accessibilité et clarté, cohérence et comparabilité, collaboration et partage des connaissances transversaux. S'ils sont comparables aux critères utilisés pour le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2020-2021, les nouveaux critères prennent en compte de nouvelles dimensions afin de mieux correspondre au nouveau PSMT. Ils comprennent, par exemple, l'apprentissage institutionnel et son utilisation dans les aspects liés aux processus, notamment les éléments comportementaux tels que la collaboration transversale.

14. La validation par la DSI a consisté à vérifier et à valider les données relatives à l'exécution communiquées dans les soumissions individuelles des secteurs au regard d'une série de critères présentés dans la **figure A** ci-dessous. Les exemples de collaboration et de partage des connaissances transversaux cités dans le rapport sur la performance de l'OMPI ont été analysés et l'exactitude du code de couleurs a été évaluée. L'**annexe I** du présent rapport comprend les critères de validation utilisés dans le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2022-2023. Les informations complètes sur les critères de validation sont disponibles dans la méthodologie de validation révisée du rapport sur la performance de l'OMPI de la DSI¹².

15. Dans le cadre de la validation, la DSI a examiné les documents pertinents et a interrogé les principales parties prenantes, selon que de besoin. Le travail de validation sur le terrain a eu lieu entre le 15 mars 2024 et le 15 avril 2024.

4. OBSERVATIONS RELATIVES À LA VALIDATION DU RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI

16. Les résultats des évaluations de validation individuelles, effectuées sur la base des 38 indicateurs d'exécution sélectionnés de manière aléatoire (**annexe II**) et leurs données relatives à l'exécution respectives sont présentés dans la figure ci-dessous.

Figure A : Résultats des évaluations de validation individuelles par Secteur

Secteur	Pertinence	Accessibilité et clarté		Exactitude	Cohérence et comparabilité			Évaluation globale des données relatives à l'exécution	Évaluation du Code de couleurs
	Répond suffisamment aux critères	Répond suffisamment aux critères	Répond partiellement aux critères	Répond suffisamment aux critères	Répond suffisamment aux critères	Répond partiellement aux critères	Absence de niveau de référence, nouvel indicateur d'exécution	Répond suffisamment aux critères	Exact
AFM	7	7	-	7	7	-	-	7	7
BD	1	1	-	1	1	-	-	1	1
CCI	1	1	-	1	1	-	-	1	1
GCP	4	4	-	4	3	-	1	4	4
IE	7	7	-	7	6	-	1	7	7
IP	3	3	-	3	3	-	-	3	3
PT	2	2	-	2	2	-	-	2	2
RND	3	3	-	3	2	-	1	3	3
SoDG	6	6	-	6	6	-	-	6	6
Inter-secteur	4	3	1	4	3	1		4	4
Total	38	37	1	38	34	1	3	38	38
2022-2023	100%	97%	3%	100%	89%	3%	8%	100%	100%
2020-2021	91-94%	88-97%	3-9%	88%				94%	100%

¹² Méthodologie de validation révisée du rapport sur la performance de l'OMPI, 15 juillet 2022, EVAL 2021-06

Note : L'évaluation des critères n'est pas totalement comparable à celle du précédent Rapport sur la performance de l'OMPI en 2020-2021. L'annexe I compare les critères de validation et les classements entre le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2020-2021 et le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2022-2023.

17. Si les critères de validation évalués dans le rapport sur la performance de l'organisation en 2022-2023 ne sont pas totalement comparables à ceux du rapport de 2020-2021 (voir l'annexe I), la DSI a toutefois constaté une amélioration de la qualité des données relatives à l'exécution. Ainsi, toutes les données relatives à l'exécution (100%) ont été validées comme étant pertinentes et exactes.

18. Trente-sept données relatives à l'exécution (97%) ont été validées comme étant accessibles et claires, avec seulement un ensemble de données relatives à l'exécution (3%) dans le Secteur du développement régional et national jugé partiellement accessible et clair. Les données permettant d'évaluer le "degré de satisfaction des participants aux programmes de formation et de développement des compétences de l'OMPI" en Afrique n'était pas disponibles pour 2023. Comme le Groupe de la coordination des bureaux extérieurs l'a expliqué, le format des questionnaires de collecte de données n'était pas conforme à l'ensemble standard de questions utilisé par d'autres régions et groupes pour évaluer le degré de satisfaction. Comme le Groupe l'a confirmé, un enseignement a été tiré et des mesures correctives ont été prises : un ensemble standard de questions devrait être utilisé dans les questionnaires en 2024. Ce problème n'a pas nui à l'évaluation globale des données relatives à l'exécution puisque des données étaient disponibles pour 2022 et que ce problème ne se posait pas pour les autres régions et groupes qui entraînent dans la composition de l'indicateur d'exécution.

19. Trente-quatre données relatives à l'exécution (89%) ont été validées comme étant cohérentes et comparables. Trois données relatives à l'exécution (8%) n'ont pas été évaluées car il n'existait pas de niveau de référence disponible pour trois nouveaux indicateurs d'exécution récemment mis en place. Une donnée relative à l'exécution (3%) a été jugée partiellement cohérente et comparable. Ces données relatives à l'exécution portaient sur le "degré de satisfaction des participants aux programmes de formation et de développement des compétences de l'OMPI", comme indiqué au paragraphe 20 ci-dessus.

20. Il a été jugé que 38 données relatives à l'exécution (100%) répondaient suffisamment aux critères de validation pour l'évaluation globale des données relatives à l'exécution, soit une augmentation au regard du rapport sur la performance pour l'exercice biennal 2020-2021 où 94% des données relatives à l'exécution étaient jugées comme répondant suffisamment aux critères de validation.

21. Enfin, trente-huit données relatives à l'exécution (100%) ont été validées comme ayant fait l'objet d'une auto-évaluation exacte par rapport au code de couleurs. Ce score est identique à celui obtenu lors de l'exercice biennal 2020-2021.

22. Le PSMT pour 2022-2026 de l'OMPI et le programme de travail et budget pour 2022-2023 mettent l'accent sur la collaboration transversale.



Fondation de la Maison de la stratégie de l'OMPI : "Donner à notre personnel les moyens de travailler de manière efficace, collaborative et innovante en mettant à sa disposition les ressources, la formation et l'environnement appropriés."

23. La DSI a trouvé plus de 50 exemples de bonne collaboration et d'initiatives de coopération dans le rapport sur la performance de l'OMPI en 2022-2023. La plupart des activités¹³ s'inscrivaient dans le cadre d'une coopération externe avec, entre autres, des offices

¹³ Selon les analyses de la DSI, 73% des activités externes et 27% des activités internes de coopération transversale.

nationaux de propriété intellectuelle, des organisations non gouvernementales et des établissements d'enseignement. En outre, plusieurs projets du Plan-cadre d'équipement ont fait état d'enseignements précieux, mais aucun enseignement n'a été particulièrement tiré au niveau sectoriel. Les secteurs de l'OMPI devraient envisager de continuer de renforcer et d'améliorer la coordination de la collaboration transversale et les enseignements tirés dans ce domaine dans le cadre du rapport sur la performance de l'OMPI. Cela peut se faire en mettant en lumière les bonnes pratiques de coopération transversale et les enseignements tirés au sein des Secteurs qui peuvent être une source d'inspiration et de réflexion à l'échelle de l'organisation.



Point à examiner – Mesures correctives nécessaires :

Les secteurs de l'OMPI devraient envisager de continuer de renforcer et d'améliorer la coordination de la collaboration transversale et les enseignements tirés dans ce domaine dans le cadre du rapport sur la performance de l'OMPI.

5. CONCLUSIONS DE LA VALIDATION DU RAPPORT SUR LA PERFORMANCE

24. Dans l'ensemble, l'exercice de validation a réaffirmé les progrès constants effectués concernant les données qui étayent les rapports sur la performance de l'organisation.

6. SUIVI DE L'ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES DANS LES RAPPORTS DE VALIDATION ANTÉRIEURS

25. La recommandation en suspens¹⁴ figurant dans le rapport de validation de la DSI en 2020-2021 n'est plus applicable. L'analyse subséquente a révélé une faible incidence des changements méthodologiques proposés; en outre, l'indicateur d'exécution concerné a été supprimé dans le programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2022-2023. De fait, il n'y a pas de recommandations en suspens relatives à la validation du Rapport sur la performance de l'OMPI.

REMERCIEMENTS

La Division de la supervision interne souhaite remercier tous les collègues de l'OMPI concernés pour leur assistance leur coopération au cours de cette mission.

Établi par : M. Dainis Reinieks, auditeur interne principal, DSI

Révisé et approuvé par : Mme Julie Nyang'aya, Directrice de la DSI

¹⁴ Le Département de la gestion des ressources humaines (DGRH) doit, en coordination avec les parties prenantes internes concernées, redéfinir l'indicateur d'exécution relatif au délai de recrutement afin de l'aligner sur les pratiques actuelles, et améliorer la capacité d'établissement de rapports au sein du système de recrutement afin de générer efficacement des données pour cet indicateur. (Priorité : moyenne)

ANNEXES

Annexe I	Comparaison des critères de validation et des classements : Rapport sur la performance de l'OMPI en 2020-2021 vs Rapport sur la performance de l'OMPI en 2022-2023
Annexe II	Cadre de validation et classements

[Les annexes suivent]

ANNEXE I – COMPARAISON DES CRITÈRES DE VALIDATION ET DES CLASSEMENTS : RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI EN 2020-2021 VS RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI EN 2022-2023

Le tableau ci-dessous compare les nouveaux critères de validation afin d'évaluer les données relatives à l'exécution au regard des critères utilisés dans le précédent Rapport sur la performance de l'OMPI (2020-2021). Pour une description complète des nouveaux critères, voir la méthodologie de validation révisée du rapport sur la performance de l'OMPI de la DSI¹⁵. Les précédentes définitions des critères de validation figurent à l'annexe II du Rapport de validation du Rapport sur la performance de l'OMPI en 2020-2021 établi par la Division de la supervision interne (DSI)¹⁶.

Nouveaux critères	Brève description des nouveaux critères (Description complète : EVAL 2021-06)	Exemples	Critères correspondants utilisés dans le rapport sur la performance de l'OMPI en 2020-2021 (Annexe II, WO/PBC/34/8)
1. Pertinence	Concerne la manière dont l'Organisation répond aux besoins des utilisateurs et son adéquation avec le PSMT.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les données sont pertinentes pour mesurer les progrès accomplis et rendre compte au regard des indicateurs d'exécution. ▪ Les données relatives à l'exécution sont utilisées pour améliorer l'analyse/la reddition de compte/la prise de décision ainsi qu'à d'autres fins. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pertinentes et utiles ▪ Suffisantes/détaillées
2. Accessibilité et clarté	Il s'agit de la simplicité avec laquelle les utilisateurs peuvent prendre connaissance de l'existence de l'information, la trouver, la consulter et l'importer dans leur environnement de travail.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il existe un système en place de documentation et d'archivage des données/enregistrements statistiques. ▪ Les données sont accessibles pour les utilisateurs et les activités d'analyse. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collectées efficacement/aisément accessibles ▪ Claires et transparentes
3. Cohérence et comparabilité	Il s'agit de la manière dont les données relatives à l'exécution peuvent être combinées et comparées de manière fiable à d'autres données relatives à l'exécution dans un cadre analytique général au fil du temps.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les données relatives à l'exécution sont comparables et cohérentes dans le temps. ▪ Les données sont collectées au moyen d'une méthode commune et cohérente. 	Non applicable
4. Fiabilité et précision	Le degré de précision de la mesure par rapport à l'utilisation prévue et sa capacité à s'adapter au changement;	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les données relatives à l'exécution sont une représentation fidèle de ce qu'elles visaient à mesurer. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exactes et vérifiables

¹⁵ Méthodologie de validation révisée du rapport sur la performance de l'OMPI, 15 juillet 2022, EVAL 2021-06.

¹⁶ WO/PBC/34/8

		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les données relatives à l'exécution sont statistiquement valables ou significatives (représentatives). ▪ Les données sont facilement identifiables. 	
5. Collaboration et partage des connaissances transversaux	Désignent le fait pour le personnel d'unir ses forces pour résoudre des problèmes, mettre en œuvre des processus, concevoir des innovations, mettre en évidence des améliorations et renforcer les connaissances de l'Organisation et le partage de connaissances entre les différentes unités administratives et les différents secteurs. Le cas échéant, la DSI évaluera si les données et les expériences en matière de collecte et d'analyse de données font l'objet d'échanges au sein de l'organisation et s'il existe de bons exemples de résolution de problème, de transfert de connaissances, de rétroactions et de reconnaissances.		Non applicable

Les classements pour les critères n° 1 à 4 sont indiqués ci-après. Le critère n° 5, le cas échéant, est évalué au cas par cas, dans un format descriptif.

Classements des critères

Les classements suivants sont appliqués aux critères des données relatives à l'exécution. Les classements n'ont pas changé depuis le dernier rapport de validation de la DSI.

Répond suffisamment aux critères	≥ 80% des critères sont satisfaits
Répond partiellement aux critères	Entre 79 et 21% répondent partiellement aux critères
Ne répond pas aux critères	≤ 20% ne répondent pas aux critères
Non applicable	Lorsqu'un critère donné n'est pas pertinent pour l'évaluation des données relatives à l'exécution

Exactitude du code de couleurs

Il existe un critère additionnel permettant d'évaluer les rapports sur les mesures de performance, à savoir l'exactitude du code de couleurs. Le code de couleurs a une fonction distincte et ne fait pas partie à proprement parler des données relatives à l'exécution. Une évaluation de l'exactitude repose sur la question de savoir si les classements pourraient être justifiés en vertu des informations présentées dans les données relatives à l'exécution communiquées dans le cadre du rapport sur la performance. Les classements suivants sont appliqués au code de couleurs. Les classements n'ont pas changé depuis le dernier rapport de validation de la DSI.

Code de couleurs exact
Code de couleurs inexact
Code de couleurs non évaluable

ID	Secteur	Résultat escompté	Indicateur d'exécution	Niveau de référence	Objectif visé	Données relatives à l'exécution	P	AC	FP	CC	DE	TL
4	BD	3.1	Renouvellements	Système de Madrid : 34 218 Système de La Haye : 5 461	2022 : 32 400 2023 : 34 000 2022 : 4 440 2023 : 4 630	2022 : 38 364 (final) 2023 : 39 546 (préliminaire) 2022 : 5 284 2023 : 5 592						
5	GCP	2.4	Nombre d'initiatives de l'OMPI menées en partenariat avec les Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales	17 initiatives	18 initiatives ayant un impact régional ou mondial	23 initiatives						
6	IE	4.4	Nombre de visiteurs uniques des services Web ciblant les inventeurs et les PME, y compris le nombre de téléchargements	366 023	20% d'augmentation sur l'exercice biennal	624 159 (+71%)						
7	IE	3.3	Nombre de visiteurs uniques des publications, outils et plateformes d'appui à l'innovation et de transfert de technologie, y compris nombre de visiteurs ayant effectué un téléchargement	491 015	20% d'augmentation sur l'exercice biennal	787 128 (+60%)						
8	Intersecteur	2.1	Progrès dans la mise en œuvre des travaux convenus conformément à l'ordre du jour du comité	Résumé par le président de la trente-troisième session du SCP des questions de fond à l'ordre du jour à adopter par le comité	Mise en œuvre des activités convenues selon l'ordre du jour du SCP	Le comité a pleinement mis en œuvre son programme de travail conformément à l'ordre du jour arrêté pour ses trente-quatrième et trente-cinquième sessions.						
9	SoDG	1.1	Mentions de l'OMPI dans les médias	113 898 francs suisses (2020-2021)	20% d'augmentation au cours de l'exercice biennal	143 696 (2022-2023) (+26%)						
10	SoDG	5.1	Diversité géographique : pourcentage par région selon les accords	Afrique : 10,4% Asie et Pacifique : 19,6% Europe de l'Est, Europe centrale et Asie centrale : 8,6% Amérique latine et Caraïbes : 8,2% Moyen-Orient : 2% Amérique du Nord : 10,4% Europe de l'Ouest : 40,9%	Accord entre les États membres sur la politique de l'OMPI en matière de répartition géographique.	2022 2023 Afrique : 11,2% 12,4% Asie et Pacifique : 20,1% 20,3% Europe de l'Est, Europe centrale et Asie centrale : 8,9% 9,3% Amérique latine et Caraïbes : 8,4% 8,6% Moyen-Orient : 2,1% 2,8% Amérique du Nord : 10,5% 9,6% Europe de l'Ouest : 38,9% 37,1%						
11	SoDG	5.1	L'engagement des collaborateurs	e-Sat : 74	Amélioration par rapport à l'enquête précédente	e-Sat : 73 (enquête de 2023)						

ID	Secteur	Résultat escompté	Indicateur d'exécution	Niveau de référence	Objectif visé	Données relatives à l'exécution	P	AC	FP	CC	DE	TL
12	SoDG	1.1	Degré de satisfaction des États membres et autres parties prenantes concernant l'organisation d'événements	100% satisfaits ou très satisfaits	≥ 85% satisfaits ou très satisfaits	99% satisfaits ou très satisfaits						
13	SoDG	2.2	Degré de satisfaction des délégués participant aux assemblées générales et autres réunions	95% satisfaits ou très satisfaits	≥ 85% satisfaits ou très satisfaits	93% satisfaits ou très satisfaits						
14	AFM	5.2	Locaux et installations de l'OMPI restant adaptés à l'usage prévu	Zéro jour ouvrable avec une panne d'une installation technique affectant les activités essentielles et non essentielles de l'OMPI	Maximum d'1 jour ouvrable par an avec une panne d'une installation technique affectant les activités essentielles de l'OMPI	Zéro jour ouvrable avec une panne d'une installation technique affectant les activités essentielles ou non essentielles de l'OMPI						
15	AFM	5.3	Économies sur les achats de biens et de services effectués par l'OMPI	9 063 345 francs suisses (2020-2021)	6 500 000 francs suisses (exercice biennal)	8 060 447 francs suisses (2022-2023)						
16	AFM	5.1	Pourcentage de dépenses effectuées dans le cadre de la coopération avec l'ONU	17,61%	> 18% par an	2022 : 20% 2023 : 15%						
17	CCI	4.4	Nombre d'organisations de gestion collective de pays en développement et de pays de la catégorie des PMA utilisant WIPO Connect	25 organisations de gestion collective pour 25 classes de création	38 organisations de gestion collective pour 56 classes de création	41 organisations de gestion collective pour 56 classes de création dans 39 pays - Afrique : 25 organisations de gestion collective, dont 18 dans des PMA - Pays arabes : 3 organisations de gestion collective - Asie et Pacifique : 4 organisations de gestion collective, dont 1 dans un PMA - Amérique latine et Caraïbes : 5 organisations de gestion collective - Pays en transition : 4 organisations de gestion collective (au total fin 2023)						
18	GCP	4.4	Taux de satisfaction des participants aux activités de formation et de renforcement des capacités en rapport avec les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles	65%	≥ 85% satisfaits ou très satisfaits	97%						
19	GCP	3.3	Nombre de mises en relation de chercheurs et de fournisseurs de technologies vertes par l'intermédiaire de la	8 (au total fin 2021)	8 supplémentaires au cours de l'exercice biennal	26 supplémentaires au cours de l'exercice biennal (34 au total à fin 2023)						

ID	Secteur	Résultat escompté	Indicateur d'exécution	Niveau de référence	Objectif visé	Données relatives à l'exécution	P	AC	FP	CC	DE	TL
			plateforme WIPO GREEN et de projets d'accélération									
20	IE	4.4	Nombre de PME consultées par des institutions d'appui aux PME bénéficiant d'une assistance de l'OMPI qui utilisent les documents et outils de l'OMPI	n.d.	2 000 PME	3 670 PME						
21	IE	4.2	Degré d'engagement des autorités judiciaires des États membres	88 pays et 6 juridictions régionales représentés au Forum 2021 à l'intention des juges (tenu en ligne)	70 pays et 4 ressorts juridiques régionaux représentés au Forum annuel destiné aux juges (présentiel avec option hybride)	2022 : 99 pays et 3 ressorts juridiques régionaux représentés 2023 : 101 pays et 4 ressorts juridiques régionaux représentés (présentiel avec option hybride)						
22	IP	3.2	Indice de satisfaction des clients (ISC)	84% (enquête menée en 2020-2021)	≥ 85% satisfaits ou très satisfaits	ISC : 85% (enquête menée en 2022-2023) - Professionnalisme 85% - Fiabilité : 86% - Réactivité : 87% - Qualité de l'information et de l'assistance : 81%						
23	Intersecteur	3.1	Nombre total de membres.	Système du PCT : 154 parties contractantes Système de Madrid : 110 parties contractantes Système de La Haye : 67 parties contractantes à l'Acte de Genève (1999); 34 parties contractantes à l'Acte de La Haye (1960) Système de Lisbonne : 11 parties contractantes à l'Acte de Genève (2015); 30 parties contractantes aux Actes de l'Arrangement de Lisbonne (1958 et 1967) (à fin 2021)	155 membres 6 membres supplémentaires (3 par an) 6 membres supplémentaires à l'Acte de Genève (1999); aucun membre supplémentaire à l'Acte de La Haye (1960) 8 membres supplémentaires à l'Acte de Genève (2015); aucun membre supplémentaire aux Actes de l'Arrangement de Lisbonne (1958 et 1967)	157 parties contractantes (Cabo Verde, Iraq, Maurice) Système de Madrid : 4 parties contractantes supplémentaires (Belize, Cabo Verde, Chili, Maurice) (114 parties contractantes couvrant 130 pays au total) Système de La Haye : 6 parties contractantes supplémentaires à l'Acte de Genève (1999) (Brésil, Chine, Grèce, Italie, Maroc, Maurice) (73 parties contractantes couvrant 96 pays au total); aucune partie contractante supplémentaire à l'Acte de La Haye (1960) (34 parties contractantes au total) Système de Lisbonne : 10 nouvelles parties contractantes à l'Acte de Genève (Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Fédération de Russie, Organisation africaine de la propriété intellectuelle, Pérou, Portugal, République tchèque, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Tunisie) (21 parties contractantes couvrant 57 pays au total); aucune partie contractante supplémentaire aux actes de l'Arrangement de Lisbonne (1958 et 1967) (30 parties contractantes au total) (à fin 2023)						

ID	Secteur	Résultat escompté	Indicateur d'exécution	Niveau de référence	Objectif visé	Données relatives à l'exécution	P	AC	FP	CC	DE	TL
24	PT	3.1	Degré de satisfaction des offices concernant les activités mondiales de coopération et d'assistance de l'OMPI mises en œuvre par le Bureau international	<p>Activités de coopération : 96% (enquête menée en 2020-2021)</p> <p>Activités liées à l'examen des demandes de brevet : 98% (enquête menée en 2020-2021)</p>	<p>≥ 90% des unités opérationnelles satisfaites ou très satisfaites</p> <p>≥ 95% des unités opérationnelles satisfaites ou très satisfaites</p>	<p>Activités de coopération : 98% (enquête menée en 2022-2023)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Professionnalisme : 99% - Fiabilité : 98% - Réactivité : 96% <p>- Qualité de l'information et de l'assistance : 100%</p> <p>Activités liées à l'examen des demandes de brevet : 98% (enquête menée en 2022-2023)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Professionnalisme : 100% - Fiabilité : 98% - Réactivité : 94% <p>- Qualité de l'information et de l'assistance : 100%</p>						
25	Intersecteur	3.2	Degré de satisfaction des utilisateurs du système mondial de la propriété intellectuelle de l'OMPI à l'égard des services du Bureau international	<p>PCT : 87%</p> <p>Système de Madrid : 78%</p> <p>Système de La Haye : 82%</p> <p>(enquête menée en 2020-2021)</p>	<p>≥ 90% satisfaits ou très satisfaits.</p> <p>≥ 85% satisfaits ou très satisfaits</p> <p>≥ 85% satisfaits ou très satisfaits</p>	<p>87%</p> <ul style="list-style-type: none"> - Professionnalisme : 87% - Fiabilité : 88% - Réactivité : 90% <p>- Qualité de l'information et de l'assistance : 82%</p> <p>80%</p> <ul style="list-style-type: none"> - Professionnalisme : 79% - Fiabilité : 80% - Réactivité : 79% <p>- Qualité de l'information et de l'assistance : 80%</p> <p>82%</p> <ul style="list-style-type: none"> - Professionnalisme : 82% - Fiabilité : 80% - Réactivité : 84% <p>- Qualité de l'information et de l'assistance : 80%</p>						
26	RND	4.3	Nombre d'institutions de formation à la propriété intellectuelle durables	7	12 (au total)	11 supplémentaires (Arabie saoudite, ASEAN, Costa Rica, Éthiopie, Iran (République islamique d'), République dominicaine, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye (2), Ukraine) (18 au total fin 2023)						

ID	Secteur	Résultat escompté	Indicateur d'exécution	Niveau de référence	Objectif visé	Données relatives à l'exécution	P	AC	FP	CC	DE	TL
27	AFM	5.3	Poursuite de l'amélioration des processus de gestion axée sur les résultats et de gestion des risques, grâce au renforcement des systèmes de planification des ressources par une gestion et une optimisation conformes aux pratiques recommandées	Gestion axée sur les résultats : Niveau de maturité 4.4 (fin 2021) Gestion des risques : Dimensions 1-4 "avancé" dimensions 5 et 6 "établi" % d'incidents traités dans les délais prévus dans les accords de niveau de services : 94% % des ressources dépensées pour la maintenance ordinaire plutôt que pour du travail à valeur ajoutée : 70%	Gestion axée sur les résultats : Niveau de maturité 4.5 (fin 2023) Gestion des risques : Dimensions 1-4 "avancé" % d'incidents traités dans les délais prévus dans les accords de niveau de services : 95% % des ressources dépensées pour la maintenance ordinaire plutôt que pour du travail à valeur ajoutée : 50%	Gestion axée sur les résultats : Niveau de maturité 4.4 (fin 2023) Gestion des risques : Dimensions 1-4 "avancé" dimensions 5 et 6 "établi" % d'incidents traités dans les délais prévus dans les accords de niveau de services : 95% % des ressources dépensées pour la maintenance ordinaire plutôt que pour du travail à valeur ajoutée : 68%						
28	GCP	2.1	Degré de satisfaction des participants aux activités organisées pour favoriser une meilleure compréhension de l'interface entre la propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence	n.d.	≥ 85% satisfaits ou très satisfaits	95% (sur la base de deux événements)						
29	IE	3.1	Degré d'utilisation des services de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle et de règlement des litiges relatifs à des noms de domaine de l'OMPI	901 litiges et 756 bons offices 48 974 litiges relatifs aux gTLD 6 695 litiges ccTLD uniquement (cumulés à fin 2021)	250 litiges et bons offices supplémentaires 5 000 litiges supplémentaires relatifs aux gTLD 575 litiges supplémentaires portant uniquement sur des ccTLD (fin 2023)	1 228 litiges et bons offices supplémentaires 10 462 litiges supplémentaires relatifs aux gTLD (59 436 au total à fin 2023) 1 494 litiges supplémentaires portant uniquement sur des ccTLD (8 189 au total à fin 2023)						
30	IE	4.2	Degré d'adoption des politiques de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle et de noms de domaine élaborées ou soutenues par l'OMPI	82 modes de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle adoptés 35 modes de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle soutenus	6 modes de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle supplémentaires adoptés 8 modes de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle	28 modes de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle supplémentaires adoptés 22 modes de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle supplémentaires soutenus (44 modes soutenus au total en 2022-2023) 2 politiques relatives aux gTLD soutenues 3 politiques relatives aux ccTLD supplémentaires adoptées						

ID	Secteur	Résultat escompté	Indicateur d'exécution	Niveau de référence	Objectif visé	Données relatives à l'exécution	P	AC	FP	CC	DE	TL
				80 politiques relatives aux ccTLD adoptées 35 politiques relatives aux ccTLD soutenues (total cumulé à fin 2021)	supplémentaires soutenus 2 politiques relatives aux gTLD soutenues 2 politiques relatives aux ccTLD supplémentaires adoptées 6 politiques relatives aux ccTLD supplémentaires soutenues (fin 2023)	14 politiques relatives aux ccTLD supplémentaires soutenues (31 politiques soutenues au total en 2022-2023)						
31	IE	4.2	Nombre de pays utilisant l'Indice mondial de l'innovation pour l'élaboration de leurs stratégies et de leur écosystème de l'innovation	77 pays (sur 110 pays ayant répondu)	20% d'augmentation sur l'exercice biennal	91 pays (sur 118 pays ayant répondu) (+18%)						
32	IP	2.1	Nombre de révisions ou de modifications des classifications internationales	Classification de Nice : 746 modifications (2020-2021) Modifications de la CIB : 8 634 modifications (2020-2021)	Conserver le niveau de référence Conserver le niveau de référence	669 modifications (2022-2023) 5 576 modifications (2022-2023)						
33	IP	4.5	Nombre de documents échangés via WIPO CASE et le DAS	502 207	550 000 (annuel)	2022 : 527 589 2023 : 641 328						
34	PT	4.3	Degré de satisfaction des participants aux activités de formation et de renforcement des capacités en matière de brevets et questions connexes	95%	≥ 95% satisfaits ou très satisfaits	96% sur la base de 258 réponses						
35	Intersecteur	4.3	Degré de satisfaction des participants aux programmes de formation et de développement des compétences de l'OMPI	CCI : sans objet GCP : 92% Afrique : 85% Pays arabes : 88% Asie et Pacifique : 96% Amérique latine et Caraïbes : 89% PMA : 90% Pays en transition et pays développés : n.d. Bureaux extérieurs (tous) : n.d.	≥ 85% satisfaits ou très satisfaits	CCI : 94% GCP : 93% Afrique : 89% 2022; Données non disponibles pour 2023 Pays arabes : 93% Asie et Pacifique : 96% Amérique latine et Caraïbes : 96% PMA : 94% Pays en transition et pays développés : 93% Bureau de l'OMPI en Algérie : 86% Bureau de l'OMPI au Brésil : 95% Bureau de l'OMPI en Chine : 97% Bureau de l'OMPI au Japon : 98% Bureau de l'OMPI au Nigéria : 95% Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie : 96% Bureau de l'OMPI à Singapour : 90%						

ID	Secteur	Résultat escompté	Indicateur d'exécution	Niveau de référence	Objectif visé	Données relatives à l'exécution	P	AC	FP	CC	DE	TL
36	RND	4.2	Nombre d'États membres et d'offices sous-régionaux et régionaux de propriété intellectuelle qui utilisent les outils et méthodes de l'OMPI pour améliorer leurs écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation	n.d.	40	79 États membres en 2022-2023 : - Afrique : 5 - Pays arabes : 11 - Asie et Pacifique : 23 - Amérique latine et Caraïbes : 17 - Pays en transition : 19 - Pays développés : 4						
37	SoDG	5.3	Nombre de recommandations en matière de supervision acceptées	100% des recommandations de la DSI acceptées	90% des recommandations de la DSI acceptées	100% des recommandations de la DSI acceptées						
38	RND	4.3	Nombre de personnes formées par les institutions de formation à la propriété intellectuelle	81 948	Hausse annuelle de 5%	2022 : 87 967 (+7%) 2023 : 116 619 (+33%)						

[Fin des annexes et du document]